

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE
VILLE DE SHAWINIGAN

COUR MUNICIPALE COMMUNE
DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Cause no : _____

_____ Demanderesse

c.

Ville de Shawinigan
550, avenue Hôtel-de-Ville C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3
Poursuivante

DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS

(Art. 261 du Code de procédure pénale)

AU JUGE DE CETTE COUR, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans la cause mentionnée ci-dessus.
2. J'ai pris connaissance du jugement le _____ de la façon suivante :

3. Je demande à être relevé des conséquences de mon retard à présenter ma demande dans les quinze (15) jours de la date où j'ai pris connaissance du jugement. Les motifs pour lesquels il m'a été impossible de présenter ma demande dans ce délai sont les suivants :

4. Bien que reconnaissant être coupable de l'infraction reprochée, je n'ai pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction m'a été signifié pour les motifs suivants:

5. J'estime donc ne pas avoir à payer les frais excédentaires qui me sont imposés pour mon défaut de comparaître.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR D'ACCUEILLIR :

- la demande pour être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de réduction de frais dans le délai imparti; (seulement si nécessaire)
- la demande de réduction de frais.

ET D'ORDONNER que les frais soient réduits au montant minimum fixé par règlement.

À _____ (ville)

Le _____

Partie demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné(e) _____

né(e) le _____

exerçant la profession de _____

domicilié(e) au (adresse et code postal) _____

numéro de téléphone (_____) _____ - _____, travail: (_____) _____ - _____.

Déclare sous serment Affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis la partie demanderesse dans la présente demande de réduction de frais;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

À _____

Le _____

Partie demanderesse

Déclare sous serment Affirme solennellement ce qui suit:

À _____

Le _____

Personne autorisée à recevoir le
serment ou l'affirmation solennelle

PRÉAVIS

Nom du poursuivant : **Ville de Shawinigan**

Adresse : 550, avenue de l'Hôtel de Ville C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

PRENEZ AVIS que la présente demande de réduction de frais sera présentée devant le juge de la cour municipale commune de la Ville de Shawinigan, district de St-Maurice, siégeant au 550, avenue de l'Hôtel de Ville à Shawinigan le _____, à _____ heures.

À _____

Le _____

Partie demanderesse

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS AU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

INSTRUCTIONS POUR PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS

Si vous avez été déclaré coupable par défaut et que, pour un motif sérieux, vous n'avez pas eu connaissance du constat d'infraction, vous pouvez demander la réduction de frais en déposant votre demande à la cour municipale d'où émane l'avis de jugement que vous avez reçu.

Cette demande doit être présentée dans les quinze (15) jours de la date où vous avez pris connaissance qu'un jugement avait été rendu contre vous.

Si le délai de quinze (15) jours est expiré, vous pouvez faire une demande pour être relevé des conséquences de votre retard en remplissant le paragraphe 3 de la présente demande et en prenant bien soin d'y expliquer les motifs pour lesquels vous avez été dans l'impossibilité de présenter cette demande dans le délai imparti.

Cette demande, si elle est accueillie par le juge, fait en sorte que vous n'aurez pas à payer les frais qu'on vous réclame vu votre défaut de comparaître dans le dossier. Seuls les frais minimums du constat pourront être exigés en plus de l'amende.

Des frais de 22,00 \$, non remboursables, sont exigés par le greffier lors de la présentation de votre demande de réduction de frais.

Le juge qui accueille ou rejette votre demande de réduction de frais peut ou non imposer des frais.

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LA DEMANDE

Il est important de ne pas oublier d'indiquer le numéro de cause de votre dossier.

Vous devez également inscrire vos nom, prénom, date de naissance et adresse à l'espace qui est réservé pour la partie demanderesse.

LES ALLEGUÉS

Au paragraphe 1 de la présente demande, veuillez indiquer la date à laquelle jugement fut rendu vous trouvant coupable de l'infraction reprochée.

Au paragraphe 2, veuillez indiquer la date à laquelle vous avez pris connaissance qu'un jugement avait été rendu contre vous.

Le paragraphe 3 ne doit être rempli que si vous êtes hors délai pour présenter votre demande, donc si vous êtes en dehors des quinze (15) jours de la date à laquelle vous avez pris connaissance qu'un jugement avait été rendu contre vous.

Au paragraphe 4, vous devez exposer les motifs pour lesquels vous n'avez pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction vous avait été signifié, et ce, sans qu'il y ait négligence de votre part.

Finalement, vous devez indiquer les conclusions recherchées en cochant d'un « x » la case appropriée. Signer la demande de réduction de frais.

Vous devrez également signer la déclaration sous serment ou l'affirmation solennelle.

Vous devez obtenir du greffier du Tribunal les date et heure où votre demande de réduction de frais sera entendue et par la suite inscrire ces renseignements dans le préavis.

Vous devez signifier personnellement vos documents au greffe de la cour municipale de Shawinigan, au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

**NOUS VOUS SUGGÉRONS DE CONSULTER UN AVOCAT
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**